PLAN D'ACTION 2022-2025

ENTENTE SUR LA MISE EN VALEUR ET LA PROTECTION DES PAYSAGES DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE

MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ - MRC DE L'ÎLE D'ORLÉANS - MRC DE CHARLEVOIX - MRC DE CHARLEVOIX-EST- MRC DE PORTNEUF - MRC DE LA JACQUES-CARTIER
TOURISME CHARLEVOIX - DÉVELOPPEMENT CÔTE-DE-BEAUPRÉ
COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC

ENTENTE SUR LES
paysages
de la Capitale Nationale

Introduction

L'Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la région de la Capitale-Nationale prévoit la réalisation de projets et d'initiatives visant la protection et la mise en valeur des paysages des territoires des MRC suivantes : Île d'Orléans, Portneuf, de La Jacques-Cartier, La Côte-de-Beaupré, Charlevoix et Charlevoix-Est.

L'Entente 2022-2025 poursuit la démarche entamée par les Ententes précédentes. La communication sera au cœur des objectifs et actions de l'Entente afin de mieux se faire connaître et diffuser ses réalisations, son expertise et son offre d'accompagnement. La sensibilisation à la mise en valeur des paysages demeure un objectif constant, au même titre que la réalisation de projets dans chacun des milieux. Par la mise en œuvre de ce plan d'action, les partenaires de l'Entente souhaitent consolider et renforcer l'adhésion et le sentiment d'appartenance à la démarche de mise en valeur des paysages tant des partenaires gouvernementaux, des milieux supra municipal et municipal, des citoyens de tous âges et des entrepreneurs, que des visiteurs des territoires concernés.

Les retombées concluantes et significatives pour les territoires concernés consolident l'intérêt des MRC à poursuivre la concertation et la mise en œuvre de diverses actions visant la mise en valeur des paysages. Ces retombées émanent des quatre premières Ententes portées par les MRC, les organismes de développement local, la Communauté métropolitaine de Québec et par les partenaires gouvernementaux dont le ministère des Transports, le ministère de la Culture et des Communications et le Secrétariat à la Capitale-Nationale.

Débutant en 2008, la première Entente aura permis de rassembler les acteurs autour de l'enjeu des paysages comme valeur économique et identitaire et aura facilité la sensibilisation et l'accroissement des connaissances. La deuxième Entente, débutant en 2013, s'est traduite par la réalisation de projets concrets sur l'ensemble du territoire concerné. La troisième Entente, débutant en 2016, s'est traduite aussi par la réalisation de projets concrets sur l'ensemble du territoire concerné ainsi que par la concertation régionale de l'ensemble des partenaires lors de l'Événement paysages en octobre 2017. La quatrième Entente, débutant en 2019, a permis de développer une méthodologie permettant le maintien de percées visuelles ainsi que la réalisation de la phase 1 de l'Étude sur la valeur économique des paysages. Cette Entente s'achève sur la conclusion de la phase 2 de l'Étude sur la valeur économique des paysages de la Capitale-Nationale et sur la seconde édition de l'Événement paysages qui a rassemblé plus de 50 participants autour du thème « *Nos paysages se transforment* ».

Quelques résultats significatifs obtenus depuis 2008

- Tenue de 4 appels de projets et 57 projets réalisés dans nos territoires au bénéfice des citoyens et des visiteurs
- Élaboration et mise en œuvre du Plan paysage de la route 138 pour les territoires de la MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est
- Réalisation de Guides des bonnes pratiques : Guide des bonnes pratiques pour la conservation et la mise en valeur des bâtiments agricoles de Charlevoix, Guide du déboisement responsable – construire avec le paysage, Guide des bonnes pratiques en matière de paysages orléanais et Guide «Développer une entreprise dans les paysages de Charlevoix».
- Attribution de plus de 20 Prix paysage
- Création d'un Fonds d'embellissement de la route 138 sur la Côte-de-Beaupré
- Réalisation de nouveaux outils et règlements liés aux enjeux du paysage
- Accroissement des connaissances relatives aux paysages locaux et régionaux (études paysagères dans tous les territoires de l'Entente)
- Tenue de formations visant la clientèle municipale, le milieu des affaires, etc.
- Notoriété et crédibilité de la démarche de la Capitale-Nationale au niveau provincial
- Réalisation d'une étude sur la valeur économique des paysages en 2 phases
- Élaboration d'une méthodologie permettant de réaliser des percées visuelles
- Organisation de 2 événements paysages ayant rassemblé plus de 80 personnes autour de la question de la protection et de la mise en valeur des paysages

Structure du plan d'action : les objectifs

Le plan d'action s'articule autour de quatre objectifs :

Objectif 1

Soutenir et accompagner les intervenants dans la mise en œuvre de leurs projets à caractère paysager

Objectif 2

Sensibiliser et outiller les diverses clientèles à l'égard des paysages

Objectif 3

Animer et concerter les acteurs concernés par la mise en valeur et la protection des paysages

Objectif 4

Structurer et dynamiser les communications de l'Entente sur les paysages

Objectif 1 – Soutenir et accompagner les intervenants dans la mise en œuvre de leurs projets à caractère paysager

ACTIONS	PARTENAIRES	ÉCHÉANCIER
1.1 Soutenir les intervenants (municipalités, MRC, organismes du milieu) dans la réalisation de leurs projets de paysage		En continu
1.2 Identifier et rechercher du financement pour la réalisation du plan d'action	DCDB	En continu
1.3 Tenir un appel de projets afin de soutenir les initiatives du milieu	SCN MTQ	2022-2025

Objectif 2 – Sensibiliser et outiller les diverses clientèles à l'égard des paysages

ACTIONS	PARTENAIRES	ÉCHÉANCIER
2.1 Offrir des formations à diverses clientèles (Municipalités, MRC, Élus, Promoteurs, etc.)		En continu
2.2 Diffuser les résultats et mettre en œuvre les recommandations de l'Étude sur la valeur économique des paysages (projets à définir)	SNC MCC	2022-2025
2.3 Développer l'Observatoire des paysages de la Capitale-Nationale	CMQ	2022-2025
2.4 Concevoir des programmes éducatifs sur le paysage pour la clientèle scolaire		2022-2025
2.5 Mettre en œuvre les recommandations du projet sur les stratégies de maintien des percées visuelles		2022-2025

Objectif 3 – Animer et concerter les acteurs concernés par la mise en valeur et la protection des paysages

ACTIONS	PARTENAIRES	ÉCHÉANCIER
3.1 Accompagner et animer les comités de travail locaux dont la Table de concertation sur les paysages des MRC de Charlevoix, Charlevoix Est et de La Côte-de-Beaupré, le comité paysages Portneuf. (Réfléchir à la création d'un comité paysages dans la MRC de l'Île d'Orléans et dans MRC de La Jacques-Cartier)		2022-2025
3.2 Développer un réseau régional des haltes du paysage de la Capitale-Nationale aux couleurs de chaque MRC	MTQ	2022-2025
3.3 Organiser l'Événement paysages aux 3 ans		2024
3.4 Organiser une sortie sur le territoire couvert par L'Entente pour visiter des projets réalisés dans le cadre de l'appel de projet		2022
3.5 Organiser une sortie pour aller à la rencontre d'une MRC ayant des démarches paysagères intéressantes ou visiter un projet paysage inspirant au Québec ou ailleurs (Memphrémagog 2023)		2023

Objectif 4 – Structurer et dynamiser les communications de l'Entente sur les paysages

ACTIONS	PARTENAIRES	ÉCHÉANCIER
4.1 Réaliser un plan de communication		2022-2023
4.2 Actualiser le site internet de l'Entente		2022-2023
4.3 Concevoir des outils d'introduction à l'Entente et aux paysages		2022-2025
4.4 Participer à des événements paysages et en partager les nouvelles connaissances		En continu
4.5 Partager l'expertise avec les groupes ou organismes responsables d'autres démarches paysages au Québec		En continu
4.6 Valoriser par des prix ou des mentions les projets qui contribuent à la mise en valeur et à la protection des paysages		En continu

Mise à jour : 30 juin 2022